

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 7 août 2015

L'an deux mil quinze, le sept août à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Trapenard et Mmes Cardia, Delecroix, Martin et Pétard

Excusés : Mrs Bayot, Desplanches, Jacquart et Mme Dupont

Pouvoirs : Mr Bayot à Mr Claisse, Mr Desplanches à Mr Deschamps, Mme Dupont à Mme Pétard

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Delecroix a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 7

Date de convocation : 03/08/2015

Date d'affichage : 11/08/2015

M. Deschamps demande l'autorisation à l'Assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour : la vente de l'ancienne remorque du tracteur.

- Vente de l'ancienne remorque du tracteur

M. le Maire explique que l'ancienne remorque du tracteur de la commune est très abîmée (plus de plancher,...) et qu'elle est, par conséquent, devenue hors d'usage. Un appel d'offres a été lancé et deux propositions ont été faites : une à 250 € et une à 400 €.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la vente de l'ancienne remorque au prix de 400 €.

- Annulation délibération n°20151303_020

M. Deschamps rappelle à l'Assemblée la délibération prise le 13 mars dernier pour la délégation de fonctions de M. Desplanches suite à la démission de son poste d'Adjoint.

Or, vu l'article L.2122-18 du CGCT, seul le Maire peut déléguer une partie de ses fonctions.

Ainsi, la délibération n°20151303_020 du 13 mars dernier empiète sur sa compétence et est, par conséquent, entachée d'illégalité.

Vote : le Conseil Municipal annule la délibération n°20151303_020 à l'unanimité

- Remplacement d'un délégué titulaire du SIVOM

M. le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014, Mrs Desplanches et Jacquart avaient été désignés délégués titulaires au Syndicat Intercommunal de l'eau.

Or, les dates auxquelles les réunions du SIVOM sont fixées ne conviennent pas à ces personnes. C'est pourquoi M. le Maire propose de remplacer M. Desplanches par M. Claisse.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remplacement de M. Desplanches par M. Claisse.

- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement collectif de l'année 2014

M. le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce dernier est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Vote : le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport et décide de le mettre en ligne.

- Eclairage public au lieu dit « Les Sapins »

M. Deschamps indique que l'un des habitants de ce lieu dit a fait part du manque d'éclairage public pour le groupe de maisons du hameau.

Le Syndicat Départemental de l'Energie (SDE) a alors chiffré cette opération pour laquelle il participe à hauteur d'environ 25 %, soit le plan de financement suivant :

- coût total de l'opération : 1 747 €
- SDE : 437 €
- Commune : 1 310 € avec paiement sur 1 ou 5 ans

Vu les dépenses déjà engendrées pour l'éclairage public, M. Deschamps préconise un étalement sur 5 années.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte l'installation de l'éclairage public et la majorité décide d'échelonner le règlement sur 5 ans (2 abstentions et 1 contre).

- Adhésion des trois Communautés d'Agglomération au SDE 03

M. le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03 et de l'ajout d'une nouvelle compétence optionnelle le 23 décembre 2014 : "Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides".

Dans le cadre du maillage du département en bornes de recharges, le SDE03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en coordination notamment avec les 3 Communautés d'Agglomération.

Il apparaît que l'adhésion des communautés d'agglomération soit maintenant nécessaire pour l'installation sur le terrain de ces infrastructures de recharges.

C'est ainsi que par délibération de leur Conseil Communautaire, respectivement du 11 décembre 2014, 14 avril 2015 et 15 juin 2015, les trois communautés d'agglomération de l'Allier, de Vichy, Montluçon et Moulins, ont demandé leur adhésion au SDE03.

Par délibération du comité syndical du 29 juin 2015, le SDE03 a approuvé l'adhésion des communautés d'agglomération.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales (articles L 5211-18, L 5211-5), il appartient maintenant aux conseils municipaux et conseils communautaires des communes et communautés de communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

Vote : le Conseil Municipal accepte l'adhésion des Communautés d'Agglomération à la majorité (7 pour et 3 abstentions).

- Projet d'échange franco-sénégalais du Centre Social d'Ebreuil

M. le Maire fait part de l'engagement d'une jeune habitante de Lalizolle dans un projet d'échange franco-sénégalais avec le Centre Social d'Ebreuil. Lors de leur séjour, les jeunes partiront à la découverte du quotidien de leurs camarades sénégalais et devront réaliser une vidéo pour relater la vie

d'un jeune de 15 ans au Sénégal.

Cet échange, qui se déroule en partenariat avec le collège de Bellenaves, servira de support pédagogique aux différents apprentissages. La vidéo sera quant à elle réutilisée par les professeurs pour enrichir le programme éducatif de 4^{ème}.

La participation des familles à ce séjour restant élevée, le Président du Centre Social sollicite la participation financière des communes à hauteur de 60 € par participant résidant sur leur territoire.

Vote : le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le versement d'une aide de 60 € pour le séjour de Melle Emeline Renoux.

- Opération « e-éducation » de la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble

M. le Maire indique que, dans le cadre du contrat Auvergne + 3^{ème} génération, la Communauté de Communes Sioule, Colettes et Bouble propose le lancement d'un projet « e-éducation » permettant d'équiper les écoles du territoire en matériel numérique (tablettes,...).

Cependant, le plan de financement correspondant propose une division du coût entre les sept communes possédant une école, soit 2 000 € pour Lalizolle, à étaler sur 2016 – 2017. Or, une répartition par effectifs semblerait plus juste.

Vote : la majorité du Conseil Municipal accepte de s'inscrire à cette opération à condition que la répartition soit revue au prorata des effectifs de chaque école.

- Vente de l'ancien store banne de l'épicerie

M. Claisse indique que le store banne de l'épicerie a dû être changé dans son intégralité (mécanisme + tissus). Suite à cela, un habitant a fait connaître son désir de racheter l'ancien store pour la somme de 100 €.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte cette offre.

- Présentation de la Compagnie du Bruant Fou

M. Deschamps fait part de son entrevue avec Mme Fayol qui est à la tête de la compagnie de théâtre « Le Bruant Fou ». Installée à Chouigny depuis de nombreuses années, la troupe ne s'entend plus avec la nouvelle municipalité et souhaiterait se délocaliser à Lalizolle avec quelques contreparties : photocopies gratuites, prêt de la salle polyvalente les mercredis et vendredis soirs pour les répétitions, installation d'une avant-scène et d'un rideau.

Une représentation de leur dernière pièce pourrait avoir lieu le 12 septembre sur la commune.

Mme Cardia s'interroge sur les jours de répétition car la salle est souvent louée les vendredis en fin d'après-midi. M. Deschamps indique que cette date pourra difficilement être revue.

Vote : l'ensemble des membres présents accepte la venue de la compagnie sur la commune ainsi que ses conditions d'installation.

- Rentrée et cantine scolaire

M. Deschamps fait part des effectifs de la rentrée 2015 :

- école primaire : 31 élèves, contre 39 en 2014
- Jardin d'Enfants : 9 enfants (chiffre stable)

Il présente également des prévisions de l'école primaire pour les prochaines années à venir : 6 départs et 4 arrivées en 2016, 2 départs et 2 arrivées en 2017,... la situation ne devant pas s'arranger pour les rentrées suivantes.

Mme Delecroix fait part de son inquiétude pour l'avenir de l'école. Elle souhaiterait alors reprendre le

dialogue, à plus long terme, avec les parents d'élèves et les faire voter une bonne fois pour toute sur le projet de création de classe maternelle.

M. Deschamps ajoute que les promesses de certains d'entre eux de dynamiser le Jardin d'Enfants n'ont donné aucun résultat. L'ultime solution serait, selon lui, de se diriger vers un regroupement avec les communes d'Ebreuil ou d'Echassières.

M. le Maire propose de désigner Mme Delecroix comme unique interlocuteur auprès des parents dans cette affaire, avec l'appui, si elle le souhaite, de Mme Cardia.

M. Deschamps rappelle quant à lui que les problèmes de natalité et de parents qui inscrivent leurs enfants ailleurs qu'à Lalizolle est une réalité incontournable. De plus, l'instauration d'une convention avec Ebreuil pour la création d'un regroupement aurait été plus judicieuse que l'ouverture d'un Jardin d'Enfants car, sans regroupement, une école a aujourd'hui peu d'avenir.

M. le Maire tient à préciser que de nombreux reproches ont été fait, par l'ancienne municipalité, aux conseillers qui ne mettaient pas leurs enfants à Lalizolle mais que, par exemple, l'inscription des enfants de M. Jacquart avait été, à l'époque, refusée par le Maire.

M. Deschamps poursuit avec la préparation de la prochaine rentrée scolaire en expliquant que les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront reconduits dans les mêmes conditions que l'année précédente, à savoir 1 h les mercredis de 11 h à 12 h ainsi qu'1/2 d'heure chaque jour de récréation libératoire. L'accueil périscolaire, assuré par Mme Pottiez, se tiendra également matins et soirs pour 0,75 € de l'heure.

La parole est ensuite laissée à Mme Pétard au sujet de la cantine scolaire. Cette dernière indique que de nombreux impayés subsistent encore et qu'une solution doit être trouvée pour y remédier. Plusieurs hypothèses sont alors envisagées, notamment celle de refuser, comme dans certaines autres communes, l'inscription des enfants pour lesquels la situation ne serait pas réglée avant la rentrée.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Une lettre informant de cette décision sera alors adressée à l'ensemble des parents d'élèves. Elle rappellera également la possibilité de déposer un dossier de demande d'aide auprès du CCAS.

Mme Pétard précise également que le prix du repas est à 2,80 € depuis 2013 et qu'il coûte à la commune 4,90 €. De plus, le coût de la vie augmente (environ + 0,3 % actuellement). C'est pourquoi elle propose de revoir les tarifs de la cantine à la hausse et de facturer le repas à 3 €.

M. Deschamps explique être, comme l'an dernier, contre cette hausse des tarifs car celle-ci viendrait s'ajouter à l'augmentation de la fiscalité.

M. le Maire indique, quant à lui, qu'il ne faut pas oublier que le traiteur peut lui aussi être amené à augmenter ces tarifs l'an prochain.

Vote : la majorité des membres présents adopte finalement le tarif de 2,90 € (4 abstentions).

- Camping et gîte

M. Deschamps annonce que toutes les conditions sont à ce jour remplies pour signer la promesse de vente : les différents diagnostics ont été réalisés par la SOCOTEC, la géomètre a pu dresser le plan d'arpentage, etc.,... Un appel d'offres pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le projet d'assainissement a été lancé. Deux prestataires se sont déjà rendus sur place et l'ouverture des plis aura lieu début septembre.

La vente devrait alors pouvoir se faire avant la fin de l'année. Les futurs acquéreurs ont d'ailleurs déjà démontré leur savoir-faire en organisant, par exemple, tous les quinze jours, un repas à thème avec les gérants du restaurant (paëlla, barbecue,...).

M. Deschamps rappelle que la commune restera propriétaire du gîte et que, grâce à M. et Mme

Brimbeuf, une annonce pour sa location a pu être mise en ligne sur le site « airbnb » qui ne demande que 3 % de commission (contre 15 %, par exemple, avec les Gîtes de France). Le chiffre d'affaires de l'établissement devrait, à ce titre, être supérieur à celui de 2014 (+ 2 000 € environ à la même époque).

M. Deschamps propose toutefois de revoir ces tarifs à la hausse car ceux-ci restent vraiment bas : actuellement 9 € / personne et / nuit, contre 11 € à Chouvigny. Il fait alors part de la nouvelle proposition de grille tarifaire :

Location à la nuit	Gîte complet	230 €
	Adulte	17 €
	Enfant de – 12 ans	7 €
	Enfant de – de 4 ans	gratuit
	Paire de draps	5 €
Location à la semaine	Groupe	1 200 €
	Scolaires ou handicapés	900 €

Vote : le Conseil Municipal accepte à la majorité (1 abstention)

De son côté, Mme Pétard remet en question le tarif du ménage qui est actuellement de 50 € par location, que ce soit pour une partie du gîte comme pour l'ensemble, ce qui semble peu élevé par rapport au travail que cela demande à la gérante. Il est alors proposé de discuter avec elle d'une éventuelle hausse de ce tarif et d'en délibérer lors d'un prochain Conseil.

- Personnel communal

Les arrêts de travail de Mme Léonard et M. Ribeyron sont toujours d'actualité. De plus, le remplacement de Melle Bernat, qui sera placée en congé maternité à la fin de l'année, devrait être assuré par le Centre de Gestion pour un tarif de 16,50 € de l'heure, charges et congés compris, alors qu'il est de 33 € dans d'autres départements.

Pour la rentrée scolaire, Mme Pommier devrait être libérée des tâches du camping. Sur ses 35 heures hebdomadaires, 24 pourront être consacrées à la cantine et au ménage, 6 au Jardin d'Enfants et 5 au gîte. L'aménagement de ce temps de travail doit toutefois encore être étudié, même si une première proposition d'emploi du temps a été évoquée par l'agent, à savoir 11 h – 19 h.

M. Deschamps revient enfin sur la sanction infligée à Mme Philippe en mai dernier. Cette dernière a choisi de saisir le Tribunal Administratif pour en demander l'annulation ainsi que 3 000 € de dommages. En effet, selon elle, la sanction n'est fondée sur aucune preuve, aucun motif, et fait valoir l'absence du Maire durant la période des faits reprochés. Vu l'avis assez optimiste du Centre de Gestion sur l'issue de cette affaire pour la commune, M. le Maire propose de demander 4 000 € de dépens pour pouvoir allouer cette somme au fonctionnement du groupe scolaire. Il demande alors l'autorisation à l'Assemblée de représenter et défendre la commune dans cette affaire.

Vote : le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, l'autorisation au Maire.

- Questions diverses

> bulletin municipal et Wiki mairie

M. Deschamps demande l'avis du Conseil sur le dernier bulletin municipal paru au mois de juillet : l'ensemble des membres en a été satisfait et aucune observation n'est à apporter.

Il incite également les conseillers à consulter le Wiki mairie qui est maintenant en ligne depuis plusieurs semaines. Chaque visiteur peut désormais consulter les comptes-rendus du Conseil Municipal, le dernier bulletin municipal, faire part d'un problème technique sur la commune (voirie, éclairage public,...), etc.,... Le contenu du site créé par la Secrétaire de mairie fait l'unanimité.

> *travaux communaux*

M. Deschamps dresse le bilan des derniers travaux réalisés sur le territoire communal :

- les ampoules de l'éclairage public ont été changées
- l'employé communal est en train de réaliser quelques opérations importantes qui concourent à l'embellissement de nos villages et à la réhabilitation du petit patrimoine : changement du tablier de la bascule, nettoyage et clôture du Creux de Ranciat, remise en état du lavoir du Boënat,...
- le Chemin de Combachole vient d'être réhabilité par l'entreprise Faure
- les derniers travaux de remise aux normes de la cantine devraient débiter après le 15 août (pose des moustiquaires, du plan de travail, installation de l'eau chaude au lave main,...)
- la réfection du Chemin des Percières devrait se dérouler au mois de septembre
- les travaux d'accessibilité sont prévus en septembre pour la salle polyvalente et en octobre pour le restaurant
- la mise en place de la réserve incendie doit se tenir au mois de novembre

> *réunion du CCAS*

M. Deschamps indique que les membres du CCAS seront réunis en septembre pour revoir le barème des aides de la cantine et préparer le repas des anciens.

> *don et prêt de chaises*

M. Deschamps fait savoir que M. Vincent Trapenard a fait une mise en dépôt de 7 fauteuils de bureau à la mairie et que M. Thomas Trapenard a fait don de 6 fauteuils de bureau.

> *fête patronale*

M. Deschamps indique que des demandes de devis sont en cours pour le repas, qu'une demande de jeu gonflable pour les enfants a été faite auprès de l'Association Sportive du Département de l'Allier et qu'un contact a été pris avec le groupe musical « Les Solilès ».

M. le Maire propose de rencontrer les membres du Foyer Rural pour qu'ils puissent, s'ils le désirent, participer à l'organisation de cette fête.

Une messe pourra également être programmée le dimanche d'après (week-end réel de la fête patronale).

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.